

# SOMMAIRE

## A. MODALITES GENERALES :

1. Description
2. Motos admises
3. Concurrents admis
4. Droit d'inscription
5. Assurance
6. Ordre de départ
7. Sponsors
8. Refus d'inscription
9. Pénalité

## B. DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Programme
2. Vérifications Techniques et Administratives
3. Parc fermé
4. Feuille de route
5. Dispositions au contrôle
6. Mise hors course / Abandon
7. Sécurité
8. Assistance
9. Réclamation
10. Classement
11. Organisation

## **A. MODALITES GENERALES**

### **1. Description**

L'enduro « La ronde d'assinie » se déroule sur un circuit comprenant 4 spéciales pour un total de 24 km et 22 km de liaison. total de la boucle 46 km. Le samedi 1 boucle sera effectuée et le dimanche 4 boucles.

### **2. Motos admises :**

Elles devront répondre aux spécifications suivantes :

- a) Les repose-pied ne devront pas avoir d'aspérités dangereuses, les poignées devront être boulées.
- b) Elles doivent être équipées d'un éclairage avant et arrière efficace.
- c) Coupe-circuit en état de marche
- d) Silencieux d'échappement
- e) Numéros réglementaires placés à l'avant et de chaque côté de la moto, noirs sur fond blanc ou blanc sur fond noir de hauteur minimum de 15 cm (*numéro attribué par tirage au sort*)

### **3. Concurrents admis :**

Ils devront obligatoirement porter casque, bottes, gants et manches longues et être affilié à un club de motos.

### **4. Droit d'inscription :**

Le montant du droit d'inscription s'élève à 40 000 FCFA par moto . Il comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'égard d'un tiers et le repas du samedi soir pour les pilotes.

### **5. Assurance :**

Conformément à la réglementation générale des épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique, les organisateurs contracteront une assurance auprès d'une compagnie agréée.

Cette assurance prendra effet au plus tard au moment ou sera donné le départ et cessera à la fin de l'épreuve ou au moment de l'abandon ou de l'exclusion du pilote.

a) La police d'assurance couvrira :

Les conséquences pécuniaire de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés au tiers.

Les conditions de la police stipuleront notamment que la garantie est fixée à :

2 000 000 000 FCFA en ce qui concerne les dommages corporels.

150 000 000 FCFA en ce qui concerne les dommages matériels.

b) La police d'assurance ne couvrira pas :

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur le fait que la loi ivoirienne sur la circulation, oblige tous les véhicules conduits sur la voie publique à être assuré en responsabilité civile.

Dans le cas de non présentation d'une attestation d'assurance, une lettre de décharge sera exigée au concurrent.

L'assurance ne couvrira pas la responsabilité du pilote à l'égard d'un autre concurrent.

Il est conseillé à chaque pilote d'être couvert par une assurance pour les accidents corporels.

6. Ordre de départ :

L'ordre de départ du samedi se fera en fonction de l'attribution des numéros tirés au sort, pour le dimanche l'ordre de départ se fera en fonction du classement du samedi. Les pilotes partiront de 2 minutes en 2 minutes.

7. Sponsors

Dans le cas où l'organisation obtiendrait un soutien matériel ou financier de la part des sponsors, il sera obligatoire pour tous les concurrents ou organisateurs de porter les couleurs de ces sponsors dans les conditions et emplacement prescrits par l'organisation.

8. Refus d'inscription :

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans à en donner la raison.

## 9. Pénalités :

	DESIGNATIONS	NBRES
1	Absence de casque, gants, bottes, manches longues,	<u>Hors course</u>
2	Coupe circuit défectueux ou absent	<u>Hors course</u>
3	Silencieux d'échappement absent	<u>Hors course</u>
4	Absence de boules aux poignées d'embrayage et frein	<u>Hors course</u>
5	Retard ou absent au vérification (sauf dérogation)	<u>Hors course</u>
6	CH manquant	<u>5mn</u>
7	CH à l'envers	<u>15 mn</u>
8	Feuille de route manquante	<u>5 mn</u>
9	Assistance hors du parc prévu a cet effet	<u>5 mn</u>
10	Rectification apportée sur la feuille de route	<u>5 mn</u>
11	CP Manquant	<u>5 mn</u>
12	Rentrée au parc fermé moteur allumé	<u>1 mn</u>
13	Phare et feu arrière défectueux	<u>10 sec</u>
14	Avance au CH par minute	<u>2mn</u>
15	Faux départ	<u>1 mn</u>
16	Retard de présentation au parc fermé par 1 minute	<u>1mn</u>
17	Retard CH par minute	<u>1mn</u>

Toute violation des prescriptions ci-dessous indiquées :

- Manœuvre déloyale, frauduleuse et dangereuse entreprise par un concurrent seront jugés par la commission sportive qui prononcera une éventuelle sanction, celle-ci pourra être une amende, une pénalité ou une mise hors course suivant l'importance de l'infraction.
- Le CH1 et le CH2 sont considérés comme zone de parc fermé. Par extension tous les CP et CH sont zones de parc fermé, aucune réparation n'est donc admise dans ces zones.

## **B. DEROULEMENT DE LA COURSE**

### 1- Programme

Mardi 5 avril briefing des pilotes et de l'organisation et ouverture des engagements à 40 000 FGA à 19h30 au REVEUR.

Mardi 12 avril briefing des pilotes et clôture définitive des engagements

Samedi 16 avril 13h00 contrôle technique et administratif

13h30 les motos rentrent au parc de départ, et publication de la liste des pilotes admis au départ.

13h45 départ de la reconnaissance

15h30 Départ de la première moto pour 1 boucle

18h00 Fin de la première boucle

20h00 proclamation des premiers résultats

Dimanche 17 avril 8h00 proclamation de la première journée et autorisation des pilotes d'accéder au parc fermé par ordre de classement provisoire

9h00 départ de la première moto pour 4 boucles

16h00 fin de l'épreuve

chaque boucle sera pointée en minutes, un temps de mise hors course sera donné.

### 2- Vérifications techniques et administratives :

Les vérifications ont pour but de contrôler les motos et les pilotes. Elles seront effectuées par le directeur technique le samedi 16 avril de 13h00 à 13h30 sur le parking du BLUE CARGO a Assinie .

### 3- Parc fermé :

Le parc fermé est un endroit où les motos sont sous la surveillance de l'organisation. Il est interdit de procéder à toutes réparations, de toucher la moto d'un concurrent, seul les pilotes sont autorisés à toucher leurs motos sous peine de pénalités.

les pilotes y seront admis 10 minutes avant leur heure de départ.

#### 4- Feuille de route :

Au CH1 départ, chaque pilote recevra une feuille de route sur laquelle figurera son heure effective de départ. Elle devra être présentée au CH2 pour pointage de l'heure d'arrivée et devra être rendue au CH3 sortie parc d'assistance.

#### 5- Disposition au contrôle :

- a) Contrôle horaire CH et Départ spéciale: A ces contrôles, les commissaires inscriront sur la feuille de route l'heure de présentation du pilote et déclencheront les cellules individuelles de chronométrage : le départ se fera de 2mn en 2mn. A la fin de chaque boucle les concurrents devront rentrer au parc d'assistance. Un temps de 20mn étant imparti pour l'assistance c'est au pilote de gérer son temps.
- b) Contrôle de passage CP : A ces contrôles les pilotes passent devant le commissaire afin que celui-ci puisse noter le numéro. Respectez le parcours, les CP ont été placés de telle sorte que si vous coupez, vous prendrez des pénalités. De plus s'il vous arrivait un problème hors parcours nous ne pourrions pas venir vous chercher. Comme son nom l'indique le CP étant un contrôle de passage, le commissaire en poste vérifiera si vous arrivez et repartez par la bonne piste, le cas contraire il mentionnera sur son rapport les anomalies constatées.
- c) Procédure de pointage : En aucun cas les commissaires en place ne devront quitter leurs postes sans l'accord du directeur de course. Il faut toujours au moins 1 commissaire en place. S'il y a une urgence (accident avec blessé par exemple) appelez si possible le 07-07-70-00 ou faites passer le message au 1<sup>er</sup> pilote qui passe et qui relayera l'information. Soyez le plus précis possible dans les informations que vous faites passer.

## 6- Mise hors course et abandon :

a) mise hors cours : le délai de mise hors course est de 30 minutes par rapport au premier. Par exemple : si le 1<sup>er</sup> fait la boucle en 20mn, le délai de hors course sera de 20mn+30, soit un total de 50mn pour la boucle. Le hors course se calcule boucle par boucle et les 30mn ne sont pas cumulables. Un concurrent déclaré hors course sur une boucle du samedi prendra 15 minutes plus le temps du dernier points de pénalité, mais pourra repartir le dimanche.

b) Abandon : les abandons doivent être signalés le plus tôt possible au directeur de course. En cas d'abandon, la fiche de pointage doit être remise au commissaire le plus proche et le numéro de course barré. Un abandon le samedi sera jugé comme hors course mais avec 15 000 points de pénalité. Si un pilote désire repartir le dimanche, il devra en avertir au plus tôt le directeur de course et déposer sans délai la moto dans le parc fermé (sans réparation préalable) 20mn d'assistance lui seront accordées le dimanche matin avant le départ. Passé 19h00 plus aucune moto ne sera acceptée au parc fermé.

## 7- Sécurité :

Dés qu'un pilote enfourche sa moto il doit porter l'équipement obligatoire sous peine de mise hors course.

## 8- Assistance :

Un parc d'assistance sera prévu à cet effet, un temps de 20mn vous sera imparti à la fin de chaque boucle et avant l'entrée en parc fermé pour effectuer votre assistance. Toute assistance extérieure est interdite en dehors de ce parc, seuls les pilotes (hors zone parc fermé défini dans l'article 3) sont autorisés à faire de la mécanique avec les outils de bord. Le ravitaillement en carburant est strictement interdit en dehors du parc d'assistance.

Pendant toute la durée de la course aucun véhicule (hormis les motos participant à l'épreuve et la direction de course) ne doit circuler dans le parc d'assistance et/ou sur les pistes empruntées par les concurrents (pénalité de 5 000 points pouvant aller jusqu'à la mise hors course pour le concurrent auquel appartient l'assistance), le remorquage est interdit (hors course pour les 2 concurrents).

### 9- Réclamation :

Les éventuelles réclamations sur les fiches de pointages devront se faire au CH3. La décision pour tous les problèmes sera sous la responsabilité du directeur de course. Toute réclamation devra être faite par écrit accompagnée de la somme de 50 000 FCFA et remise au directeur de course. Cette somme ne sera pas restituée si la réclamation est jugée injustifiée.

### 10- Classement :

Les points attribués à cette course sont les suivants :

1 <sup>er</sup>	20 pts
2 <sup>ème</sup>	17 pts
3 <sup>ème</sup>	15 pts
4 <sup>ème</sup>	13 pts
5 <sup>ème</sup>	11 pts
6 <sup>ème</sup>	10 pts
7 <sup>ème</sup>	9 pts
8 <sup>ème</sup>	8 pts

.....

15<sup>ème</sup> 1pt

### 11- Organisation

Directeur de course	:	SERVANT christophe
Directeur Technique	:	BAJARD claude
Commissaire de course	:	GARCONNET jean louis
	:	LABORDE bruno
Secrétaire du meeting	:	



*le blue cargo  
assinie km7.5*

